

Document de travail référents culture / porteurs de projets

Vous venez de vous identifier dans ADAGE et vous avez cliqué sur



ou dans le menu du haut sur



**Introduction :**

Projets de l'année précédente et projets de l'année à venir (invisible si vous n'en avez pas encore créés !)

Cliquez sur

Projets 2022-2023

Créer un nouveau projet



6 parties vont être à renseigner.

**1ere partie Données générales :**

Le professeur référent culture est indiqué sinon c'est au chef d'établissement de l'inscrire (même si vous avez la possibilité de le faire). Vous pouvez également mettre à jour les axes du volet culturel de l'établissement.

Volet culturel du projet d'établissement



**2eme partie Le projet :**

2. Le projet

cliquez sur

<b>Titre du projet :</b>	A vous de trouver !
<b>Description :</b>	Soyez synthétique, vous serez plus précis dans l'onglet 4
<b>Domaines artistiques et culturels :</b>	Choisir dans le menu déroulant
<b>Partenaire(s) :</b>	Choisir le ou les partenaire(s) dans le menu déroulant
<b>Autre(s) partenaire(s) :</b>	Inscrire le ou les partenaires s'ils n'apparaissent pas
<b>Articulation avec un projet de degré ≠</b>	Si votre projet est lié avec un autre projet de degré ≠
<b>Etablissement(s) 1er degré associé(s) :</b>	Trouver le ou les établissements associé(s)
<b>Etablissement(s) 2nd degré associé(s) :</b>	Trouver le ou les établissements associé(s)

**N'oubliez pas**

Enregistrer

### 3eme partie Les participants:



### 3. Les participants



cliquez sur

<b>Professeur coordonnateur du projet :</b>	A choisir dans un menu déroulant
<b>Classes engagées :</b>	Créez un ou plusieurs groupes classe (voir ci-dessous)
<b>Intervenants :</b>	Cliquez sur ajouter un intervenant si besoin et renseignez : NOM, Prénom, Structure culturelle, Numéro SIRET et Éléments complémentaires
<b>Formation des enseignants :</b>	Certifications complémentaires et formations suivies par l'équipe enseignante et utiles à la réalisation du projet
<b>Besoins de formation :</b>	S'il faut une formation ou un accompagnement

Création de groupe classe : Vous choisissez un niveau, inscrivez l'effectif (40 maximum) puis le ou les enseignant(s) responsable(s). L'effectif étant limité à 40 inscrivez plusieurs groupes classes (niveaux) s'il y a plus de 40 élèves. Des lignes s'ajouteront.

**N'oubliez pas**



cliquez sur



### 4eme partie Le contenu du projet :



### 4. Le contenu du projet



<b>Rencontrer :</b>	Vous pouvez être précis
<b>Pratiquer :</b>	Vous pouvez être précis
<b>Connaître :</b>	Vous pouvez être précis
<b>Articulation EPI ou AP :</b>	Si votre projet fait partis d'un EPI ou AP ou les deux
<b>Restitutions envisagées :</b>	Réalisations ou restitutions envisagées
<b>Etapes prévisionnelles :</b>	Précisez s'il y a des étapes ou une progression définie pour la bonne réalisation du projet

**N'oubliez pas**



**5eme partie :**  **5. Les actions pass Culture**  cliquez sur

Si vous avez pré-réservé une action pass culture avec un partenaire cliquez sur

Ajouter une action pass Culture

Sélectionnez la dans Action puis sélectionnez la ou les classes concernées.

**Ajout d'une action pass culture** ✕

Action :

---

Classes inscrites :

**N'oubliez pas** →

**6eme partie :**  **6. L'atelier**  cliquez sur

Si vous prévoyez une pratique artistique ou scientifique en atelier sélectionnez Oui.

Vous aurez alors à remplir :

Jour et plage horaire :	
Nombre d'élèves de l'atelier :	
Nombre total de séances d'atelier :	
Nombre total d'heures d'intervention dans l'atelier :	
Commentaires :	Nature des locaux, équipements à disposition et ou partenaires

**N'oubliez pas** →

**7eme partie :**  **7. Le budget prévisionnel**  cliquez sur

Dépenses	470 €	Recettes	470 €
Interventions de professionnels :		Participation de l'établissement :	260,00 €
Guide	210 €	Subventions demandées aux collectivités locales :	0 €
84 h x 2,50 €	210 €	Autres apports	0 €
Sorties :	0 €	Reste à financer	210,00 €
Frais de fonctionnement :	0 €		
Frais de déplacement :	260,00 €		
Bus pour 3 classes			

Ce que vous demandez →

Il ne vous manque plus que l'avis du chef d'établissement et pour le 1<sup>er</sup> degré de l'IEN.